



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et des transports**

Direction des routes d'Île-de-France

Créteil, le 22 septembre 2023

Direction des routes d'Île-de-France

Service de Modernisation du Réseau

Note

à

Madame la Préfète du Val-de-Marne

Nos réf. : PO 1960 / 23

Affaire suivie par : Yahya NAIT SRIR
yahya.nait-srir@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 61 85 55

OBJET : Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de 3ème échéance

PJ : Projet de PPBE du 94

Le service aménagement durable de la DRIEAT Île-de-France a retransmis pour avis à la DiRIF, gestionnaire de réseau routier national (RRN) non-concédé, votre sollicitation relative aux actions menées et à venir au titre de la lutte contre le bruit sur le réseau dans le département du Val-de-Marne, dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit (PPBE) de 3ème échéance.

Pour rappel, la DiRIF réalise des opérations de lutte contre le bruit nécessitant une protection à la source (écrans, merlons, semi-couvertures, couvertures) des infrastructures du RRN. Pour définir les actions à inscrire dans le PPBE de 3ème échéance sur la période 2019-2024, la DiRIF s'est appuyée principalement sur la liste des opérations envisagées dans le cadre du Contrat Plan Etat Région (CPER) en Île-de-France. Différentes études acoustiques peuvent être lancées dans la période 2019-2024, grâce notamment à la publication des futures cartes stratégiques de bruit, et suivant leurs résultats, pourront éventuellement donner lieu à de nouvelles opérations.

Par ce courrier, je vous exprime l'accord formel de la DiRIF, dans la limite de son périmètre, concernant le contenu et les engagements inscrits dans ce projet de PPBE, au titre de la 3ème échéance de la directive européenne.

**Le directeur régional et interdépartemental adjoint,
directeur des routes Île-de-France**

Jacques SALHI